



Rupture période d'essai - préavis

Par **Pame78_old**, le **05/10/2007** à **13:26**

Bonjour,

Je suis entré dans une société le 28 mai dernier. Ma période d'essai était de 4 mois prolongée jusqu'au 10 octobre car j'ai pris 2 semaines de congés sans solde. Ayant trouvé un autre poste, j'ai remis ma démission le 28 septembre et dois effectuer un préavis égal à 1 semaine par mois de présence au sein de l'entreprise.

Pouvez-vous me dire si du fait des 2 semaines de congés sans solde que j'ai prises et donc pendant lesquelles je n'étais pas présente, mon préavis à effectuer est de 3 ou 4 semaines? En effet, je considère ne pas avoir effectué 4 mois entiers mais mon employeur m'indique que les 2 semaines de congés sans solde n'entrent pas en compte.